



Résidence principale à l'étranger, travail en france

Par **Cby**, le **17/04/2012** à **15:59**

Bonjour,

Ayant une activité artistique, j'ai de plus en plus de contrat sur le territoire français alors que ma résidence principale est en Belgique.

Ma première question concerne la fiscalité... Comment puis-je m'organiser ? Puis-je déclarer des revenus dans les 2 pays ou suis-je obligée de choisir ? Qu'est-ce qui serait le plus avantageux et le moins contraignant du point de vue administratif ?

Ma seconde interrogation touche au droit du travail : de part cette activité artistique, j'ai des contrats à la tâche, un peu l'équivalent de l'intermittence du spectacle. Est-il possible de faire des contrats d'intermittent du spectacle, édité par des entreprises françaises, même si je n'ai pas le statut français ? Et de continuer parallèlement des contrats édités par mon secrétariat d'artistes belge pour des travaux en France comme en Belgique ?

Merci d'avance pour vos réponses ou pistes de réflexion...